

**DATE DE PUBLICATION : 9 octobre 2008**

## **Le Secrétaire général**

### Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 3 octobre 2008;

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET, le 3 octobre 2008 ;

En cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire général, M. Frédéric PEYRET, délégation permanente est donnée à M. George PEIFFER, Adjoint au Secrétaire général pour l'Organisation et l'Informatique, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, pour passer et conclure tout marché relatif aux activités de l'Organisation et de l'Informatique pour les marchés supérieurs à 2 000 000 €.

L'Adjoint au Secrétaire général pour l'Organisation et l'Informatique peut subdéléguer sa signature aux agents du personnel des cadres de l'Organisation et de l'Informatique.

Fait à Paris, le 3 octobre 2008

Frédéric PEYRET